

Concevoir et mettre en œuvre une Délégation de Service Public

OBJECTIFS:

- Mesurer l'intérêt de recourir à une Délégation de Service Public
- Maîtriser les nouvelles modalités de passation et d'exécution d'une DSP
- Réussir l'exécution de son contrat

PROGRAMME:

Les éléments clés et les nouvelles dispositions de l'ordonnance du 29 janvier 2016

- La différence entre la DSP et les autres contrats publics (marchés publics, contrats de partenariat public-privé)
- Les derniers textes applicables (ordonnance du 29 janvier 2016 et décret d'application)
- La place de la DSP dans le nouveau droit des concessions (travaux, aménagement, service public)

L'organisation du choix du délégataire

- Le principe du libre choix par l'exécutif : l'attribution de la meilleure offre
- La mise en œuvre de la négociation et les formalités à respecter en fin de procédure
- Les clauses liées aux relations financières entre le délégant et le délégataire : tarifs applicables aux usagers et rémunération du délégataire

Le suivi de l'exécution du contrat de DSP

- Les modifications non substantielles à raison du seuil
- Les modifications substantielles prohibées
- Le cas spécifique de la prolongation de la durée de la DSP

2 journées

Elu.e.s, agents et cadres des collectivités territoriales, salarié.e.s du secteur privé

CONTACT INSCRIPTION:

M. Gregoire CARON

Directeur développement

inscription@iepp.fr

[Demande de devis](#)